

A3S

Contacts : voir page 4

Année 2008-2009 - Date de rédaction de la plaquette : Mai 2008

MASTER ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL- PREMIERE ANNEE – M1

Objectifs de la première année:

Donner à l'ensemble des étudiants, issus des formations différentes, un socle commun de connaissances de base en droit, gestion et sciences sociales nécessaire à l'exercice des métiers de la gestion et de l'administration dans les domaines du social et de la santé.

Plus précisément, il s'agit de préparer les étudiants à l'accès en deuxième année de master dont l'objectif final est de former des cadres polyvalents au sein des organisations du secteur sanitaire et social, qu'elles soient privées, associatives ou publiques.

Condition d'accès en première année :

Formation initiale : La formation est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence AES (tout parcours), Droit, ou Economie et Gestion, ou d'un diplôme jugé équivalent par la commission compétente.

Poursuite d'études :

Les titulaires de la première année ont pour vocation naturelle d'intégrer une seconde année de master. Cependant, dans le cas contraire, le niveau de sortie d'un master 1 correspond à celui d'une maîtrise de l'ancien système universitaire français.

Organisation de la première année

Les enseignements ont lieu de septembre à juin, ils sont indiqués dans le guide des études des Master au titre de la Première année

MASTER ADMINISTRATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL- SECONDE ANNEE – M2

Objectifs de la formation :

Donner une formation spécialisée de haut niveau permettant aux étudiants de maîtriser des savoir-faire indispensables à l'exercice d'une fonction de responsabilité dans le secteur sanitaire et social.

Préparer aux concours d'entrée aux Ecoles Nationales Supérieures de la Santé publique et de la Sécurité sociale.

Plus précisément, les cadres ainsi préparés auront pour mission d'exercer une responsabilité dans un contexte institutionnel et relationnel. Dans cette optique, ils doivent maîtriser trois domaines de compétence

- la production de connaissance
- la conception et conduite d'action
- la communication et les ressources humaines

Ces compétences s'articulent autour de :

- l'expertise et du conseil
- la conception et le développement
- l'évaluation

Ces fonctions et ces compétences contribuent à la mise en cohérence des missions et des moyens de l'action sociale à travers ses politiques et ses interventions.

Conditions d'accès en seconde année :

Formation initiale : les admissions se font sur examen du dossier des candidats qui doivent être titulaires de la première année du M A3S, d'un autre M1, d'une maîtrise AES, Droit ou Economie Gestion ou d'un diplôme jugé équivalent par la commission compétente.

Débouchés :

Structures : associations gestionnaires d'établissements sociaux et médicaux sociaux, collectivités locales, services de l'Etat, organismes d'assurance maladie, cliniques privées, établissements publics de santé.

Métiers – postes : chef de service des structures, directeur d'établissements sanitaires et sociaux, chargés de missions, IGAS...

Organisation de la seconde année :

Les enseignements ont lieu d'octobre à juin.

Les étudiants sont amenés à intégrer un établissement sanitaire ou social afin d'y réaliser un stage d'une durée minimale de 4 mois.

Cette insertion professionnelle est encadrée non seulement par un professionnel qui les guide dans l'institution, mais également par un enseignement de l'équipe pédagogique chargée de leur fournir les conseils méthodologiques dont ils peuvent avoir besoin.

Leur travail présenté sous forme de mémoire sera évalué par ces mêmes intervenants. Il s'agira d'apprécier leur force de conviction, ainsi que leur faculté d'adaptation au milieu professionnel

ENSEIGNEMENTS

• **Le secteur sanitaire et social (sur les deux semestres)**

○ **Les institutions du secteur sanitaire et social (Semestre1)**

- UE 1 : Les institutions étatiques (30h)

Europe et protection sociale (10h) S. Rabiller, MC UPPA

Système de sécurité sociale (20h) G. Arzel, Directeur évaluateur CNAM

- UE 2 : Les institutions infra étatiques (46 h)

*** Les collectivités territoriales**

Aide sociale (20h) J. Lagarde, M.C. UPPA

Action sociale et collectivités territoriales (8h), M. Long, M.C. Angers

*** Les institutions spécialisées**

Organisation et fonctionnement de l'hôpital (8h), Ph. Jean, Directeur adjoint du C.H. Pau

Fonction publique (statut hospitalier, statut des travailleurs sociaux) (10h), A. Fitte-Duval Neblai, M.C. UPPA

○ **Les destinataires des politiques du secteur sanitaire et social (Semestre 2)**

- UE3 : Prise en charge générale (50h)

Prise en charge technique et juridique des personnes vulnérables (40h), M.de Béchillon, M.C.

UPPA

Mesures de sauvegardes, incapacités (10h), Mme Marcovitch, Juge des tutelles

- UE 4 : Prise en charge sectorielle (36h)

Mesures d'assistance éducatives (8h), P. Gosseye, Directeur ABCJ

Politique de l'enfance (6h), C. Tabiasco, Directeur de la Solidarité Départementale Conseil général 64, A. Bénavente, Responsable du service adoption, Conseil général 64, Inspecteur ASE

Insertion professionnelle (6h)

Personnes handicapées (6h), N. Coiret, M.C. UPPA

Personnes âgées : Acteurs et institutions (10h), N. Syndique, Directrice CH Montségur ; C. Huynh, Directrice service personnes âgées Conseil général 64

• Outils de pilotage des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux (sur les 2 semestres)

○ Gestion financière

- UE 5 : Gestion Financière des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux (40 h) (Semestre 1), E. Cagnello, M.C. UPPA, C. Gautier, Directeur général C.H. Pau, Professionnels du secteur social et médico-social.

- Les règles générales de tarification (dans le secteur sanitaire et dans le secteur social et médico-social)
- Les règles particulières de tarification des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- Le contentieux de la tarification sanitaire et sociale
- Comptabilité publique (12h)

○ Gestion administrative

- UE 6 : Méthodes d'évaluation et démarches qualités (40h) (Semestre 2)

D. Laurent, Responsable Développement local, CAF 64

• **Les instruments de l'évaluation** (audit, accréditation, certification, évaluation externe...)

- Connaître les référentiels et les différents outils ainsi que les organismes habilités
 - Savoir conduire un audit interne et poser un diagnostic en fonction du référentiel retenu (liste validée d'outils)
 - Savoir se préparer à l'audit externe conduit par un organisme indépendant référencé (afin d'obtenir l'accréditation, une certification ou son renouvellement)
- **Mise en œuvre** d'une démarche qualité et d'outils d'évaluation dans les établissements sanitaires, et les établissements et services sociaux et médico-sociaux (Séminaires), Professionnels du secteur sanitaire et social

- UE 7 : Responsabilités dans le secteur sanitaire, social et médico-social (33h) (Semestre 2)

- Fondements de la responsabilité (8h), *N. Calatayud, Chargée de cours UPPA*
- Evolution contemporaine de la responsabilité (3h) *D. De Béchillon, Pr. UPPA*
- Responsabilité des acteurs du secteur sanitaire (10h) *D. Vigneau, Pr UPPA*
- Responsabilité des acteurs de l'action sociale et médico-sociale (9h), *S. Rabiller, M.C. UPPA*
- Responsabilité du fait des produits défectueux (3h), *M. Luby, Pr. UPPA*

○ **Systèmes d'information du secteur sanitaire et social (Semestre 1)**

- UE 8 : Approche juridique, technique et organisationnelle des systèmes d'information (20h) (loi Informatique fichiers et libertés, dossier usager informatisé, PMSI...), Responsable informatique, Réseau Béarn et Soule ; DIM C.H. Pau, *N. Calatayud, Chargée de cours UPPA*

- UE 9 : Stage durée 4 mois

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Semestre 1 – Unité 1 (octobre-janvier)

Enseignements : 4 matières UE1, UE2, UE5, UE8 soit 136h

Contrôle des connaissances

1. Contrôle continu : UE5 Coef : 1 (6 ECTS)
2. Note de synthèse : UE1, UE2, UE8, Coef. 1 (12 ECTS)
3. Exposé-discussion devant un jury (programme général) : Coef . 1 (12 ECTS)

Semestre 2 – Unité 2 (février-juin + octobre pour le mémoire)

Enseignements : 4 matières UE3, UE4, UE6, UE7 soit 159h

Stage en institutions du secteur sanitaire, social ou médico-social pour les étudiants (+ séances périodiques de suivi pour les mémoires)

Contrôle des connaissances

1. Contrôle continu : UE 6 : Coef. 1 (6 ECTS)
2. Interrogations orales sur chacune des autres UE du semestre (UE3, UE4, UE7) : Coef. 2 (7 ECTS)
3. Epreuve écrite de cinq heures (programme général) : Coef. 2 (8 ECTS)
4. Soutenance devant un jury en Septembre-Octobre (dépôt de quatre exemplaires à la scolarité début septembre). : Coef. 2 (9 ECTS)

Toutes les notes s'ajoutent et se compensent.

Chaque unité est capitalisable et autorise une réinscription pour l'unité encore à obtenir. Hors ce cas, il n'y a pas de droit à redoublement. Il n'y a pas de 2^{ème} session.

Conformément à la réglementation générale de la Faculté sur les matières facultatives, les notes obtenues dans ces unités comptent en points supplémentaires (au-dessus de la moyenne) dans le semestre de rattachement

CONTACTS :

Formation initiale (Etudiants) :

► **M1** : Faculté de Droit Economie et Gestion

Secrétariat Scolarité – Master A3S

Avenue du Doyen Poplawski

64016 PAU CEDEX BP 1633

Tél. : 05-59-40-80-00

► **M2** : Dossier de pré-inscription à retirer et à remettre avant le 2 juillet :

Faculté de Droit Economie et Gestion

Secrétariat 3^e Cycle

Mmes Nicolau et Bordenave

Avenue du Doyen Poplawski

64016 PAU CEDEX BP 1633

Tél. : 05-59-40-80-00

Formation Continue : le master ASSS est ouvert aux stagiaires de formation continue que ce soit au titre d'un CIF, d'un plan de formation d'entreprise, ou de la VAE. Consulter la notice spéciale : « *Le Master ASSS en formation continue* ».

Pour tout contact :

Mme Bonnecaze

Service FORCO, IFR Rue Jules Ferry

64075 Pau Cedex BP 27540

05 59 40 78 88

